

PETITE GAZETTE

de Dammarin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Departements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIE à DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

7 Juin. — Le nouveau cabinet est ainsi constitué.

Présidence du conseil, int- rieur et cultes.	MM COMBES
Justice.	VALLÉ
Affaires étrangères.	DELCASSE
Guerre	GÉNÉRAL ANDRÉ
Finances	ROUVIER
Marine	C. PELLETAN
Instruction publique	CHAUMIE
Commerce	TROUILLOT
Colonies	G. DOUMERGUE
Agriculture	MOUGEOT
Travaux publics	MARUÉJOLS
Sous-secrétariat d'Etat des Postes et Télégr.	ALEX. BÉHARD

M. Combes présente les nouveaux ministres au président de la République, puis donne connaissance au chef de l'Etat, des grandes lignes de la déclaration ministérielle.

— Au bois de Boulogne la fête des fleurs se montre très brillante, malgré le mauvais temps qui persiste une partie de la journée.

8 Juin. — M. Loubet, assiste, suivant l'usage au Grand-Steeple d'Auteuil. Le Chef de l'État est reçu, à son arrivée, par les nouveaux ministres, par le président et les membres du comité de la société des Steeple-chases de France.

— M. Combes se rend au ministère de l'Intérieur, où le président du Conseil démissionnaire le présente aux divers chefs de service du ministère.

— Un télégramme de Fort-de-France annonce qu'une terrible explosion volcanique s'est produite le 7 Juin et que la ville de Fort-de-France est restée dans l'obscurité de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi.

9 Juin. — Le conseil municipal de Paris dépose un vœu invitant le ministre radical à appliquer le plus rapidement possible son programme en déposant des projets de loi sur l'autonomie communale, le rachat des chemins de fer, l'impôt global sur le revenu, etc.

— Les soumissions de Boers continuent sans troubles au Transvaal et dans l'Orange, leur chiffre total dépasse actuellement le nombre de sept mille.

10 Juin. — A la Chambre, M. Léon Bourgeois prononce le discours d'usage à l'occasion de la prise de possession du siège présidentiel, puis M. Combes, président du Conseil, donne lecture de la déclaration ministérielle qui est écoutée en silence et suivie des applaudissements de la gauche.

— Dans l'après-midi, M. Loubet reçoit la visite du prince Komatsu, frère de l'empereur du Japon et celle du prince Nicolas de Grèce.

11 Juin. — Ouverture de la 2^e session ordinaire du Conseil général de la Seine qui procède au renouvellement de son bureau.

— Mort du bey de Tunis à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

12 Juin. — La Chambre discute l'in-

terpellation sur la politique générale qui se termine par le vote d'un ordre du jour à plus de deux cents voix de majorité en faveur du nouveau cabinet,

— Réception, à l'Académie Française, du marquis de Vogüé, élu en remplacement du duc de Broglie.

13 Juin. — La Chambre de commerce des Côtes-du-Nord émet le vœu que les réjouissances du 14 Juillet n'aient pas lieu cette année, en signe de deuil, à l'occasion de la catastrophe de la Martinique et que les sommes affectées à la célébration de la fête nationale soient consacrées à soulager les sinistrés.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Nous avons dit dans le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal, qu'il avait été décidé que l'égout conduisant les eaux pluviales et ménagères de la rue du Sauvage à la rue Victor Ollroy, serait prolongé souterrainement jusque dans le versant du chemin de la Saine-Fontaine.

La réparation qui a été faite au caniveau dans le courant de la semaine dernière et que les derniers orages a encore détruite, n'ayant qu'un caractère provisoire, les habitants de ce quartier n'ont pas lieu de s'alarmer, car le travail projeté comme définitif, ne saurait tarder à être exécuté à leur entière satisfaction.

C'est Vendredi prochain, 20 juin, à 9 h. 1/2 du matin, qu'aura lieu à l'Hôtel de Ville de Dammartin, la vérification des poids et mesures des commerçants de la ville.

LONGPERRIER

La population de la commune de Longperrier qui se montre très en-

thousiaste de l'idée d'organiser en cette commune une subdivision de sapeurs-pompiers met un généreux empressement à participer pécuniairement à cette utile institution. Elle y est du reste encouragée par les libéralités de nos représentants et des grands propriétaires fonciers.

Au nombre des souscripteurs déjà cités, nous croyons devoir ajouter MM. Forgemol et Prevot, sénateurs, ainsi que M. Costa de Beauregard.

La souscription continue.

ROUVRES

Plusieurs ouvriers de la ferme de M. Mélinet de Rouvres, étaient occupés, lundi, à déplacer une machine à vapeur locomobile lorsqu'une des pièces principales vint à basculer, entraînant le nommé Désiré Vibert, qui eut la poitrine défoncée.

L'infortuné journalier, dont la mort a été instantanée, était âgé de vingt-sept ans.

Il laisse une veuve et un enfant en bas âge.

SAINT-SOUPPLETS

Mardi dernier, vers 6 heures du soir, M. André Lainé, âgé de seize ans, élève au collège de Meaux, arrivait à bicyclette au bureau de poste, rue Saint-Etienne, où il avait une expédition à faire.

Descendu de sa machine, il la déposa sur le trottoir même du bureau.

Quelques minutes après, il sortait.

Le vélo avait disparu.

S'étant informé auprès des personnes qui se trouvaient là en ce moment un petit garçon qui jouait sur la place Saint-Etienne, Paul Lebaugue, âgé de douze ans, lui raconta qu'il avait remarqué un jeune homme d'une vingtaine d'années, vêtu de noir, cha-

peau melon noir aussi, qui avait enfourché la bicyclette et avait filé par la rue Saint-Remy.

Le volé, s'étant enquis de la direction prise par l'auteur du larcin, a su par ceux qui l'avaient remarquée qu'il avait rapidement dirigé sa course vers Saint-Soupplets, Dammartin, etc.

Ici, on perd toute trace du voleur.

Cette bicyclette, qui a coûté 225 fr. est toute neuve, elle porte la marque «Creacent» en lettres rouges avec le numéro 33. C'est une machine américaine à cadre.

Une particularité à signaler : la selle est de fabrication française et se distingue par la marque « Brillant ».

Puissent ces indices faire rentrer son propriétaire en possession de l'objet dérobé.

SAINT-MESMES

Le nommé Champagne Marcel-Cyrille est poursuivi pour coups et blessures.

An cours d'une discussion, à la ferme de M. Taveau, où il était employé, Champagne a frappé d'un coup de couteau au ventre, un Belge nommé Séholler, qui n'avait fait que s'interposer.

Depuis cette affaire, Champagne a pris la fuite.

Le tribunal le condamne par défaut à 8 mois de prison et 16 fr. d'amende.

MITRY-MORY

Sont élus conseillers municipaux, à la suite du scrutin de ballottage du 1^{er} juin : MM. Ernest Nidert, Louis Leblanc, Charles Nitzel et Victor Petit.

CHARNY

Il était écrit qu'Eugène Charlier, l'horloger ambulant dont on connaît les excentricités finirait par se faire offrir, cela lui est arrivé samedi soir.

Les gendarmes en tournée dans la commune le rencontrèrent au moment où, ivre à faire frémir, il criait à tue tête dans les rues que « les membres de la municipalité étaient des canailles, attendu que seuls les malheureux logeaient des soldats ».

En apercevant l'uniforme de la maréchassée la loquacité de Charlier trouva matière à s'affirmer plus vivement encore.

— Je ne crains pas de tout dire, hoqueta-t-il, les gendarmes ne font pas non plus leur service.

Comme pour lui donner un démenti immédiat, les gendarmes l'invitèrent au calme et au respect de l'autorité.

Autant parler du soleil à un aveugle.

Charlier surenchérit :

— Les gendarmes, mais c'est une bande de v...

Oh, oh ! Charlier fut tout de suite conduit au violon non sans opposer une vive résistance aux agents de l'autorité et sans satisfaire à bouche que veux-tu son besoin d'invectives. « Bandits, canailles, etc. »

Au poste, Charlier voulut crâner encore. Il brisa la fenêtre et l'imposte et déclara qu'il se vengerait.

On lui a dressé procès-verbal pour outrages à la gendarmerie, outrages à la municipalité, scandale injurieux, bris de violon et ivresse.

La population de Charny qui redoute fort l'horloger-ambulant, demande instamment à en être débarrassée.

— A la date du 43 mai dernier, M. Bonnet, président de la société de Secours mutuels de Charny, a fait connaître à la préfecture, conformé-



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 21323

CB : 11346

SHAS



0 000000 123464

ment à la loi du 1^{er} avril 1898. que les membres de cette société, réunis en assemblée générale le 20 avril 1902, l'ont élu président et M. Garnier, vice-président.

MONTGÉ

Le Conseil municipal, réuni le dimanche 8 juin, a procédé à l'élection d'un adjoint en remplacement de M. Rousseau, nommé maire.

M. Rainsant a été désigné par la majorité des suffrages.

MONTHYON

Par décret ministériel, une médaille d'argent a été décernée à M. Guénez, instituteur à Monthyon, pour services rendus à la mutualité.

Nous félicitons le dévoué instituteur de Monthyon de cette distinction.

OTRIS

M. Maillard, maire, ayant donné et maintenu sa démission, le Conseil municipal a été appelé dimanche dernier à nommer son remplaçant

M. Léon Babilie a été élu.

THEUX

La course de bicyclettes organisée par M. Louyot dimanche dernier, à l'occasion de la fête patronale, a obtenu un succès complet, malgré l'incertitude du temps.

Trente-cinq cyclistes y ont pris part et par un heureux hasard, pas le moindre accident ne s'est produit.

Le point de départ était la fabrique de M. Louyot, et de là, les coureurs devaient gagner Compans pour revenir par la route du Mesnil-Amelot au but convenu.

Le premier arrivant a été M. Lucien Chenevat qui a parcouru le chemin déterminé en 43 minutes 30 secondes, puis M. Cottard, de Moussy, qui, sui-

vant de près son concurrent, est arrivé second à l'épaisseur d'un pneu.

Une foule énorme venue des communes environnantes et massée dans le voisinage de la maison Louyot a acclamé les premiers arrivants, puis s'est répandue dans le village et sur la place de la fête.

Le soir, un bal champêtre gratuit avait été organisé par les soins de l'amphitryon de cette fête cycliste, qui se montre très satisfait du résultat de sa tentative.

LE TREMBLAY

Dans la soirée de mercredi dernier, une rixe grave a éclaté dans le débit de vins de Mme veuve Boulonnois à Tremblay-lès-Gousses.

Un consommateur d'origine belge s'étant montré inconvenant, M. Boulonnois fils voulut réprimander l'étranger.

Aussitôt une mêlée générale s'éleva entre les nombreux consommateurs, qui s'emparèrent des verres et des bouteilles pour se frapper. Les glaces de la salle volèrent en éclats et des cris déchirants ne tardèrent pas à se faire entendre. Deux consommateurs furent atteints à la tête par des tessons de bouteille. A l'arrivée des gendarmes, les belligérants avaient disparu, sauf les deux blessés, Jules Lévêque et Richard Verlinde, qui furent conduits chez M. le docteur Decourt.

Au cours de leurs recherches, les gendarmes arrêterent, route de Villepinte, les auteurs principaux de la rixe, deux sujets belges nommés Charles Vaurickeghem, trente-quatre ans, et Victor Vaneslander, vingt-cinq ans, ouvriers agricoles chez M. Taveau, cultivateur à Roissy.

Pris de boisson, les deux coupables

furent enfermés dans le violon municipal d'où ils s'échappèrent pendant que les gendarmes continuaient leur enquête. Ils sont activement recherchés.

BOREST

Dans la nuit du 6 au 7 mai dernier un incendie consumait une meule de blé de 5000 gerbes appartenant à M. Roussel, de Borest. Le matin, de très bonne heure, le nommé Florent (Victor-Emmanuel), âgé de 33 ans, sans domicile fixe, se présenta à la ferme de M. Roussel et déclara que se trouvant près de la meule, il avait allumé sa pipe et avait jeté maladroitement l'allumette non éteinte au pied de la meule, qui s'était enflammée. Florent est, de plus repris pour vagabondage.

Il s'entend octroyer un mois d'emprisonnement et 50 francs d'amende.

LAGNY-LE-SEC

Le 13 avril dernier, la dame Hangez s'étant absentée, pour aller à l'herbe, constata, à sa rentrée, qu'un mal-faiteur avait dérobé, dans une malle, où elle était cachée, une somme de 270 fr. Ses soupçons se portèrent sur le nommé Williot (André), âgé de 30 ans, et sa concubine, la fille Drommel (Juliette), âgée de 32 ans, qui le soir même du vol, bien qu'étant dans une situation gênée, étaient allés à Soissons, où ils avaient fait des acquisitions pour une somme supérieure à 400 fr. La fille Drommel, interrogée le lendemain par la gendarmerie, avoua que son concubin Williot était bien l'auteur du vol; mais, depuis, elle est revenue sur ses aveux, et, à l'audience, Williot et la fille Drommel prétendent qu'ils sont innocents.

La fille Drommel est condamnée à deux mois d'emprisonnement, et Wil-

liot à un an; le Tribunal dit en outre qu'à l'expiration de sa peine, Williot sera relégué.

J. de Senlis

CLAYE

Dimanche dernier, dans l'après-midi, la subdivision des sapeurs-pompiers de Claye se livrait sur son terrain habituel à des manœuvres diverses en vue d'un prochain concours.

Vers 6 heures 1/2, pour terminer la séance, un exercice de sauvetage au troisième étage, avec deux pompes et dix principaux manœuvrants était exécuté.

Deux reprises avaient été faites avec succès. A la troisième reprise, le sapeur Louis Douville, âgé de 43 ans, qui n'était pas manœuvrant, monta de bonne volonté, comme cela se pratique habituellement, au troisième étage de l'échafaud où se trouvait déjà le caporal-fourrier Pelletier et le sapeur Brouet.

A son arrivée en haut, l'amarrage par un nœud de chaise fut exécuté et la descente commença.

Tout à coup, en arrivant à la hauteur du deuxième étage, à environ 6 m. 50 du sol, le cordage se rompit et Douville tomba comme une masse au pied de l'échafaud.

Immédiatement le lieutenant Pitort le fit transporter à la mairie et les docteurs Gachet et David vinrent pour visiter le blessé. Mais leur concours fut inutile; la mort avait été instantanée. Elle avait été déterminée par de multiples fractures et des lésions internes.

Ce terrible accident a produit une profonde émotion dans la commune.

Douville laisse une veuve et un enfant.

Mardi ont eu lieu, au milieu d'une

grande affluence de personnes, les obseques de cet infortuné pompier.

Toutes les subdivisions de pompiers de Claye et des communes voisines, la fanfare, les sociétés de gymnastique et de secours-mutuels ont assisté à l'inhumation.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Pelletier, maire, et Pitort, lieutenant de pompiers.

— Le 16 mai dernier, une jeune fille de la commune, âgée de 14 ans à peine, recevait d'un amoureux anonyme une lettre un tantinet risquée. Le père, indigné des propos malhonnêtes tenus à son enfant s'informa.

On lui dit qu'Alexandre Perrette était l'auteur de la missive. Si le père était allé plus loin dans son enquête il aurait appris sans doute que Perrette ne savait pas écrire, mais il n'en demanda pas si long et tint le renseignement comme bon.

Le lendemain le père et le prétendu séducteur se rencontrèrent. Une querelle éclata et des coups furent échangés.

Mais Perrette eut le tort de commencer le premier.

Dans le cas contraire personne ne l'eut inquiété.

Poursuivi pour violences et voies de fait, devant le Tribunal correctionnel de Meaux, il s'entend condamner, malgré ses dénégations à 46 fr. d'amende avec application de la loi de sursis.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Une série de mats chargés d'écussons, de drapeaux et d'oriflammes aux couleurs nationales, ornait dès samedi dernier les abords de l'Église de Nan-teuil-le-Haudouin et M. l'abbé Jean-

son mettait la dernière main à la décoration intérieure de son église, qui, fraîchement repeinte et tout récemment garnie de vitraux artistiques, répandait dans son enceinte le parfum délicat des fleurs aux couleurs chatoyantes qui ornaient ses autels.

Ces apprêts de fête annonçaient pour le lendemain la cérémonie de la confirmation et c'est au presbytère que Mgr. Douais, évêque de Beauvais a été reçu par le Conseil municipal, le Conseil de Fabrique et les autorités locales.

Par décret du Président de la République une mention honorable vient d'être décernée à M. Edmond Grélez, directeur de l'école de Nanteuil-le-Haudouin, pour services rendus à la mutualité.

Enseignement Primaire

Parmi les candidats qui ont été définitivement admis aux épreuves du certificat d'aptitude pédagogique au concours de 1904-1902, nous relevons les noms de :

M. Ragu, instituteur à Claye, Mesdemoiselles Drouot, institutrice à Dammarin et Thiollière, institutrice à Claye.

Distinction honorifique

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, M. Lalot Charles-Arthur, publiciste à Meaux, directeur-proprétaire du *Journal de Seine-et-Marne*, capitaine au 13^e territorial d'infanterie, est nommé officier d'Académie.

Nous présentons nos sincères compliments à notre aimable et très distingué confrère.

FAITS DIVERS

UNE PERLE PHÉNOMÉNALE

Les chercheurs d'or du Klondyke ont peut-être lieu de regretter toutes les souffrances qu'ils ont endurées sous un climat terrible et qui a décimé nombre d'entre eux. Que n'allaient-ils plutôt bercer leur goût d'aventures dans cet archipel australien où tant de richesses dorment, parmi les bancs de corail et sur les rivages de la molle et douce Taïti.

On nous signale de Perth, en Australie qu'un pêcheur de perles, métis de race anglaise, nommé Bronce, a découvert au cours de ses recherches sous-marines, une perle phénoménale, comme orient et comme grosseur. La rareté inappréciable des qualités qu'elle réunissait est telle que, sur place et séance tenante cette perle lui a été achetée, par un groupe de négociants de Perth, la jolie somme de 15,000 livres, soit 375,000 francs.

Tous leurs efforts vont tendre à trouver une autre perle qui puisse soutenir la comparaison et s'assortir à cette merveille.

Voilà une paire de boucles d'oreilles qui, arrivée rue de la paix, dépassera notablement le million.

UN COQ HÉRITIER

Une riche Portugaise, Mme Vve Silva, vient de mourir et de léguer toute sa fortune à un coq qu'elle avait dans sa basse-cour.

Fervente adepte de la théorie de métempsychose, elle croyait que l'âme de son mari était entrée dans le corps du coq.

Aussi avait-elle fait construire au galinacé une cage spéciale et avait-elle prodigué des soins particuliers à son « seigneur et maître ».

Elle poussait la foi en la métempsychose jusqu'à être jalouse des poules de la basse-cour et parfois elle faisait mettre à mort une de ses « rivales ! »

UN CHIEN DÉCORÉ

A une récente inspection des chiens de guerre de l'armée allemande, tenue à Francfort, le premier prix a été décerné au chien militaire « Mouk », du bataillon de chasseurs à pied n° 4, en garnison à Bitche.

C'est la seconde distinction que reçoit « Mouk ». La première lui fut octroyée au retour de l'expédition Wäldersee par

... son bataillon. Il porte au collier la médaille de Chine.

DECOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE

En creusant un puits de mines à Gages près Rodez, on vient de découvrir un banc de mollusques, huîtres et moules, en parfait état de conservation. Ce banc était situé à 280 mètres de profondeur dans la partie supérieure des terrains houillers, entre le calcaire et le charbon.

Les moules ont la forme oblongue, celle des huîtres est ronde ; l'une d'elles à la suite des concrétions accumulées par l'action du temps, atteint le poids de 558 grammes. Pour les ouvrir, il suffit de frapper légèrement le pourtour de l'écaille bivalve avec une massette en bois.

L'animal est resté pétrifié et l'on remarque encore les points nacrés toujours brillants après un nombre de siècles qui'il serait difficile de déterminer.

Cette découverte est un véritable événement scientifique qui confirme l'opinion émise du séjour plus ou moins prolongé de mers dans les contrées aveyronnaises.

DOCUMENTS HISTORIQUES

OISSERY

Érection de la Collégiale

Sous le pontificat de Simon I^{er}, évêque de Meaux, l'église d'Oissery, qui n'avait que le titre de paroisse sous le nom de Saint-Germain d'Auxerre, fut érigée en Collégiale pour six chanoines, dont l'un aurait toujours l'administration de la Cure et dont toutes les prébendes seraient à la collation de l'évêque de Meaux.

Ce fut Simon lui-même qui fit cette érection le 18 Février 1189 du consentement de Roric, archidiacre de France, et avec l'aide de quelques ecclésiastiques qui consacrèrent une partie de leurs biens à cet établissement, et qui en furent les premiers chanoines, Garin, archidiacre de Meaux, fit quelques libéralités à ce chapitre en 1217.

Guillaume des Barres y fonda sous le pontificat d'Anseau deux prebendes sacerdotales, dont il devait avoir le patronage pendant sa vie, et que l'évêque de Meaux conférerait après sa mort; ce qui devait faire en tout huit prebendes. Cependant il n'y en a actuellement que six. On n'y trouve même en 1266 que trois chanoines et quatre vicaires; et il paraît qu'en 1291 ces vicaires avaient pris le nom de marguilliers.

L'évêque Simon en faisant cet établissement régla qu'une des six prebendes serait toujours affectée à l'archidiaque de France. Il érigea en même temps la chapelle de N.-D. de Marchémoret, qui dépendait d'Oissey, en église paroissiale, et en abandonna la présentation aux chanoines. Enfin pour toute redevance il se contenta d'un besant d'or que le Chapitre lui donnerait tous les ans le lendemain de Noël.

Les chanoines avaient déjà quitté au treizième siècle les usages du diocèse dans la célébration de la messe. Adam de Vaudoi évêque de Meaux, y fit sa visite en 1292. et les obligea à s'y conformer. Cette collégiale subsiste toujours; mais les revenus en sont fort modiques.

Sur la paroisse d'Oissey il y a la chapelle de Saint-Antoine de Saint-Pathus, et celle de sainte Marguerite, auxquelles les chanoines nommaient autrefois. Mais ils ne nomment plus qu'à la seconde; la première est à la collation pleine de l'Évêque. Il y a encore deux chapelles au château: l'une fondée en 1273 par Jean des Barres, à la présentation des chanoines, et qui subsistait avant l'an 1265. Enfin la paroisse de Forfery était encore une chapelle dépendante des chanoines; mais

elle fut détachée d'Oissey en 1260, et érigée en cure à leur nomination.

(Toussaint du Plessis: *Hist. de l'Égl. de Meaux*, T. 1, p. 167-168.)

Jolie MAISON de Campagne
avec Petit Jardin, Evurie et Remise,
à DAMMARTIN, Grande rue, N° 162
à **VENDRE ou à LOUER**
Bail à volonté
S'adresser à M. AUBRY, Aubergiste.

Paris 1900 — Hors Concours
MACHINES A COUDRE
" New-Home "
Fournisseur des Ministères de la Guerre, de la Marine
Adoptées officiellement depuis 1881 dans
les écoles professionnelles

G. PILLAN
Ameublements

7, rue de Paris à CREPY-EN-VALOIS (Oise)
Représentant autorisé pour la Région

Se méfier des contrefaçons

Facilités de paiement par billets mensuels
Forte remise au comptant
Livraisons franco à domicile et leçons gratuites
Envoi franco du catalogue et de tous renseignements sur demande.

Etude de M. FASQUEL, Notaire à Mitry.

Le **DIMANCHE 15 JUIN 1902**
à 1 Heure

VENTE
au domicile de Mme Vve LECOMTE
à Nantouillet.

d'un **BON MOBILIER**
composé de Fauteuils et Canapé style Empire. Commode et Secrétaire style Louis XVI, Vases empire, Pendules, Meubles, Literie, Vaisselle et ustensiles de Cuisine.

CONDITIONS ORDINAIRES

Directeur-Gérant **E. LEMARIE**

Dammartin — Imprimerie **E. LEMARIE**